



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le lundi treize du mois de Septembre, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BELVAL Jean-Noël – PICHONNIER Hélène – BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe
- GLACON Paul – FRAMMERY Jean-Pierre – FAVIER Bernard – HIEL Charles – DHALLEINE Christophe
- NICOLAS Ariane - ANSELIN Jérémy - DELCUSE Sébastien

Président : VERGEOT Claude

Absents excusés : CONSTANT Julie (ayant donné procuration à PICHONNIER Hélène), et WAREMBOURG Noël (ayant donné procuration à BELVAL Jean- Noël).

Secrétaire : ANSELIN Jérémy

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget 2021, afin de procéder au règlement des tablettes (750 €), du vidéoprojecteur (252,45 €), des buts et filets du terrain de football (439 €) et des dépenses liées à la future école : assainissement 360 €, nivellement 420 €, et géomètre pour le terrain de football (234 €).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Annulation de la délibération pour vente de l'école :

Monsieur le Maire rappelle que la vente de l'école avait été votée le 4 février 2021.

Il informe le Conseil Municipal qu'une procédure spécifique de désaffectation doit être faite auprès de la Préfecture.

Il faut annuler la délibération de la vente de l'école pour l'instant.

Après délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 4 février 2021.

Approbation recensement des chemins ruraux :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil de l'étude réalisée sur les chemins ruraux de Fressin. Après délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de se réapproprier les chemins ruraux.

Renouvellement adhésion à la FDE :

Monsieur le Maire explique au Conseil les avantages d'adhérer à la FDE (Fédération Départementale de l'Énergie) : elle réalise des études, achète l'électricité pour la revendre au meilleur prix, accorde des subventions ...

Il propose au Conseil de renouveler l'adhésion.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Vente parcelle de terrain :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la parcelle appartenant à la Commune et référencée: section 2C 35 du remembrement intercommunal et située sur le territoire de Wambercourt, est louée à Mme TRONET-LENGLET, cultivatrice à Wambercourt.

Le bail initialement établi pour une période de 9 ans est venu à expiration et il y a lieu de le renouveler.

Après en avoir délibéré, les membres, à l'unanimité, décident :

- * de proposer à l'occupante d'acquiescer la parcelle si elle est intéressée
- * de fixer le prix de vente de ce terrain à hauteur de 6000 € / Ha au cours d'achat actuel
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte notarié en cas de vente du terrain sus-référencé.

Présentation école et cour de récréation :

Monsieur le Maire projète les plans de l'école et de son environnement.

La subvention du Conseil Départemental est accordée selon certaines conditions :

le projet doit porter sur une école ouverte, incluant un Fablab et devant répondre à certaines missions.

Monsieur le Maire a choisi d'aménager les extérieurs ainsi que les espaces publics alentours en « école écologique et partagée » : des espaces verts, un terrain multisports, un terrain de jeux, ainsi qu'un espace détente, ouverts à tous le week-end.

Les travaux se feront en trois phases.

Questions diverses :

- La question du repas des aînés a été soulevée
- Concernant la facture des tables d'école de Sains-lès-Fressin, Monsieur le Maire décide qu'à l'avenir, la location de la salle des fêtes de Fressin et le nettoyage seront facturés ; une convention sera mise en place.
- Des discussions ont été menées sur les solutions à mettre en place pour faire ralentir les voitures dans Fressin.
- Travaux de voirie de la rue de la lance : la question de remplacer l'enrobé par du béton à certains endroits a été soulevée.
Monsieur Paul GLACON propose de faire constater par huissier dès la fin des travaux pour que la commune soit couverte.